

Département de la Haute-Loire  
Arrondissement de Brioude  
Canton du Pays de Lafayette  
Commune de SAINT-GEORGES-D'AURAC

## **Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 6 août 2021**

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni à la salle polyvalente dans le respect des gestes barrières le vendredi 6 août 2021 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

Conseillers présents : Mesdames Martine GIRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Yvon DARNE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Absents excusés : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Claudine PASTRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER

Georges BERINGER donne pouvoir à Alain GARNIER

Secrétaire de séance: Mme Christine PEGHAIRE

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- PEC (parcours emploi compétences)
- signature convention RASED

Le Conseil municipal accepterait d'étudier ces 2 points

1-Approbation du compte-rendu de la séance du 08 juillet 2021: sans observation, il est approuvé à l'unanimité

2-Délibération : 2<sup>ème</sup> remboursement anticipé de l'emprunt à court terme d'un montant total de 100 000 €, durée 24 mois :

- 1<sup>er</sup> remboursement anticipé le 21/12/2020 : 50 000 €
- 2<sup>ème</sup> remboursement anticipé : 50 000 €. La trésorerie de la commune permettant ce remboursement anticipé, le conseil municipal approuve à l'unanimité

3-Délibération : demande de subvention à l'État dans le cadre de la DETR/DSIL pour les travaux d'assainissement aux villages de Flaghac et La Morge. Monsieur le Maire a présenté le dossier à Monsieur le Préfet au cours d'un rendez-vous en date du 23 juillet. A titre exceptionnel, les services de l'État acceptent d'étudier le dossier.

-sur une dépense de 297 000€ HT, l'État pourrait participer à hauteur d'une fourchette se situant entre 20 % de la dépense et 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre de la DSIL.

4- Délibération : attribution du marché voirie VC n° 4 et n° 5 entre les hameaux d'Azinières et Le Suc. La CAO réunie le mercredi 28 juillet propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise CHAMBON pour un montant de 51 430,50 hors taxes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité

5- Délibération : attribution du marché "étude de diagnostic et schéma directeur en eau potable". Le Maire rappelle que pour prétendre à l'avenir aux aides de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de faire réaliser cette étude. Un seul bureau d'études a répondu à la consultation. Il s'agit d'AB2R dont l'offre est la suivante :

offre de base : 30 780 € HT

tranche optionnelle : 22 522 € HT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6- Délibération : modification du zonage assainissement collectif au village de La Morge

En raison de différents entre voisins concernant une servitude de passage pour le réseau d'assainissement, deux propriétés pourraient ne pas être raccordées au réseau collectif d'assainissement. Dans ces conditions, le conseil municipal, afin de régler le problème, propose à l'unanimité de modifier le zonage d'assainissement collectif du village si aucune solution pérenne pour la collectivité n'est trouvée dans l'intérêt général

7-Délibération : validation du plan de financement prévisionnel pour demande de subvention au département et à l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'étude diagnostic et schéma en eau potable. Adopté à l'unanimité

Délibération : adhésion à la fondation du patrimoine pour un montant de 55 € : sans objet  
(délibéré le 22 avril 2021)

8- Délibération : attribution des subventions aux associations à l'unanimité

APE	300 €
TEAM SAUVANT	200 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300 €
AMICALE PÉTANQUE AURACOISE	250 €
CLUB ROSE DES VENTS	250 €
ASS SPORTIVE DES SENIORS	250 €
UFAC	250 €
ASS COMMUNALE DE CHASSE	250 €
ASS GIBERT RACING	200 €
COMITÉ D'ANIMATION	250 €

9-Délibération : demande de subvention par "judo-remise en forme club de Paulhaguet"  
réponse négative à l'unanimité

10- Délibération : parcours emploi compétence : Le temps de travail de l'agent sera annualisé. Il est fixé à 27 heures hebdomadaire. Le financement est de 80 % pris en charge par l'État. A l'unanimité

11- Délibération : jusqu'en 2019 le RASED (concerne les enfants en difficultés) était financé par le Département qui n'assure plus désormais cette dépense. La commune de Langeac propose donc la signature d'une convention invitant Saint- Georges d'Aurac à participer aux dépenses liées au RASED à hauteur de 2,29 € par enfant scolarisé soit 25 enfants. Le coût total est donc de 57,25 €. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la signature de cette convention

Informations sur les décisions du Maire dans le cadre des délégations :

- réfection voirie Freycenet : 1 550 € HT
- achat panneaux : 785,92 € HT
- achat débroussailleuse : 833,33 € HT

Domaine public la Morge : projet d'achat : à voir ultérieurement

La séance est levée à 22 heures